

## CONTRAT DE REBOISEMENT – Fonds de Dotation FLORES

Territoire du projet :  Meurthe et Moselle  Moselle  Autre département : \_\_\_\_\_

### PRESENTATION DU CONTRAT DE REBOISEMENT

Le Fonds de Dotation FLORES propose de soutenir des actions de reboisement prioritairement localisées dans les départements de la Meurthe et Moselle et de la Moselle. Parmi ses actions, le projet vise à inciter le renouvellement de parcelles forestières privées sinistrées par un aléa climatique, biotiques ou suite à un incendie. Le propriétaire forestier privé œuvre, par ses actes de plantation et de bonne gestion, pour le patrimoine naturel forestier de demain. Le présent contrat offre une aide financière au propriétaire forestier privé qui s'engage sur l'ensemble des conditions citées.

- L'aide est plafonnée à 6 € par plant (pouvant atteindre au minimum 60 % du coût total des travaux de reboisement). Elle comprend l'achat, la mise en place du plant et les protections individuelles (contre les dégâts de gibier).

### REGLES D'ELIGIBILITE

Le demandeur vérifie et s'engage à présenter une demande conforme aux règles suivantes :

- ✓ Le demandeur est le propriétaire des parcelles ou il a mandat pour signer la présente demande.
- ✓ Le chantier de reboisement est situé en **forêt privée**.
- ✓ **Les peuplements en place (avant ou au moment de la notification de validation du dossier)** sont :
  - ✓ **sinistrés** pour des causes **sanitaires** (scolytes sur épicéa, chalarose sur frêne...), **climatiques** (coups de vent, bris de neige, sécheresse) ou **d'incendie**.
  - ✓ **pauvres**. Il s'agit des taillis, des échecs de régénération naturelle ou de plantations (plants de mauvaise qualité...)
- ✓ **Les parcelles achetées en sol nu** dont les bois ont été vendus par l'ancien propriétaire.
- ✓ Le propriétaire possède un **document de gestion durable (=DGD)** pour l'ensemble de la propriété dans laquelle le chantier de plantation est inclus (PSG, RTG, CBPS+). Dans le cas où il n'en possède pas au moment de la demande, il s'engage à déposer un **DGD** dans les 2 ans qui suivent l'octroi de l'aide.
- ✓ La taille du chantier peut varier entre **10 ares et 1 hectare** dans un massif d'au moins 1 hectare d'un seul tenant. La taille du chantier pourra exceptionnellement dépasser l'hectare mais rester inférieur à 1,5 hectare et uniquement après avis du comité de sélection.
- ✓ **Le dossier est déposé avant le début des travaux de reboisement pour lesquels l'aide est demandée.**
- ✓ Les travaux de reboisement seront réalisés **avant le 31 décembre 2026**.
- ✓ Les travaux de reboisement respectent la réglementation (se renseigner en mairie pour la réglementation des boisements).
- ✓ La demande respecte les critères techniques figurant dans le cahier des charges.

## PARTIE A

### Identification du demandeur

#### COORDONNEES DU DEMANDEUR

Nom et Prénom : .....

Si propriété en indivision : Nom et Prénom du ou des indivisaires .....

Adresse complète : .....

Téléphone (obligatoire) : ..... Mail : .....

#### PRESENTATION DE LA (DES) PARCELLE(S)

Demandeur :  propriétaire privé en nom propre

propriétaire privé en indivision : .....

propriétaire privé en Groupement forestier

Document de gestion durable :  Numéro de PSG, CBPS+ ou RTG : .....

Localisation du chantier :

Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface de la parcelle	Surface des travaux
		Section	N° de parcelle		

Surface totale du chantier : ..... ha ..... ares ..... ca.

# PARTIE B

## Description du projet de reboisement

### PEUPELEMENT ET EXPLOITATION

Nature du peuplement avant le chantier : ..... (futaie d'épicéa, de frêne, chablis...)

L'achat des parcelles s'est-il fait « sol nu » ?  Oui  Non

La parcelle a-t-elle fait l'objet d'une coupe rase ?  Oui  Non ; si **oui** en quelle année .....

Exploitation du peuplement réalisé (ou à réaliser) :  Oui, en quelle année : .....  Non

Lot acheté par : .....

### TRAVAUX ET ITINERAIRES TECHNIQUES

**Ne cocher que les cases correspondant aux travaux prévus**

**Plantation.** Travaux réalisés par :  Le propriétaire  Un professionnel

Technique :  Plantation par placeaux, sur une **surface totale de** : ..... ha ..... a ..... ca

Préciser le **nombre de placeaux**, les **essences**, et le **nombre de plants par placeau** :

.....  
 .....  
 .....

Plantation en plein

Préciser la surface prévue par essence :

Essence	Densité <u>OU</u> espacement entre plants	Surface à planter
..... (Chêne sessile, épicéa, ...)	..... plts/ha OU : ..... m x ..... m	..... ha ..... a ..... ca

Dans le cas d'une plantation de différentes essences, il peut être intéressant d'indiquer la part de chaque essence (en %), la surface à planter étant celle du projet sans détailler la surface pour chaque essence.

**Complément de plantation\*** dans une régénération naturelle

**Dispositif de protection contre le gibier**, préciser le type : ..... (pincettes, grillages...)

## Rappels de certaines conditions techniques obligatoires (voir en complément le cahier des charges) :

Zone géographique		Meurthe et Moselle / Moselle
Types de travaux éligibles	- Achat et mise en place des plants - Fourniture et mise en place des protections contre les dégâts de gibier.	
Techniques éligibles	Toutes techniques de plantation	
Essences plantées ou favorisées	- Essences éligibles listées en annexe 1 du cahier des charges - Essences adaptées à la station, d'après les guides de choix des essences	
Dimension du chantier	- De 10 ares à 1 hectare dans un massif de plus d'1 hectare d'un seul tenant avec une possibilité de dépasser l'hectare mais de rester inférieure à 1,5 hectare. Le projet doit recevoir l'avis du comité de sélection.	
Types de plantation	- Plantations par placeaux : 50 à 70 placeaux / ha, avec 5 à 16 plants de l'essence de reboisement par placeaux. - Plantation en plein - Plantation en complément d'une régénération naturelle (voir annexe 1 du cahier des charges)	
Travaux de plantation	Origine des plants certifiés (certificat de provenance de plants)	

## PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

1. Un **plan de situation** (1/25000), avec la localisation du chantier et les chemins d'accès **Et un plan cadastral**, avec le contour des travaux de reboisement, et essence(s) prévue(s). (Le site [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr) peut permettre de faire ces cartes).
2. Le **titre de propriété** des parcelles concernées : extrait de matrice cadastrale de moins d'un an ou acte notarié (complet) ou attestation de notaire, etc.
3. La **copie de la couverture de votre document de gestion** (PSG, CBPS+, RTG) précisant sa date de validité ou l'attestation signée d'engagement à obtenir le document de gestion durable dans les 2 ans après l'octroi de l'aide.
4. **Le cas échéant : Un mandat de gestion** dans le cas d'une indivision ou d'un groupement forestier.
5. **Un Relevé d'Identité Bancaire**
6. **La ou les factures** des travaux réalisés ainsi que le **certificat de provenance** des plants seront à fournir au moment de la réception du chantier de reboisement.

## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), ..... certifie exactes toutes les informations portées dans ce document, m'engage à respecter toutes les règles et critères énoncés ([voir cahier des charges](#)), à respecter les modalités de plantation choisies, à accepter une visite de terrain pour la réception des travaux de reboisement, un contrôle éventuel durant les 5 années qui suivent les travaux de reboisement et de permettre une communication du projet pour la promotion de l'action menée par la Fondation FLORES.

Fait à ....., le ..... Signature :

## ADRESSES POUR L'ENVOI DU DOSSIER

**C.N.P.F. Grand Est**  
41, Avenue du Général de Gaulle  
57 050 Le Ban Saint Martin  
03 87 31 18 42



Pour toutes questions concernant le montage de votre dossier contactez votre technicien local